

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11360

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RSEHAD ESSAID

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661815503

Total des frais engagés :

104330 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr. SKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93*

Date de consultation : 10/08/2020

Nom et prénom du malade : FATOUZI ESSADIA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 10/08/2020

Signature de l'adhérent(e) :

R. RPS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes Natures des Actes Nombre et Coefficient

10-08-2020 150 D.H.

Montant détaillé des Honoraires

Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

*Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93*

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

10/08/20

833,30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Cœfficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

AM	PC	IM	IV
----	----	----	----

Montant détaillé des Honoraires

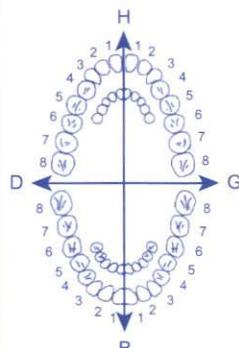
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient
-----------------	----------------	------------------	------------

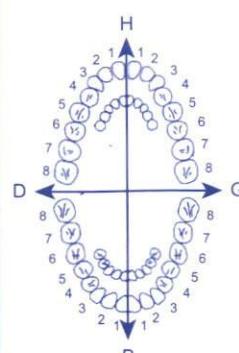


O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

G



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

CŒFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

CŒFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Docteur JKINI Hafida
Médecine Générale
Echographie Clinique



الدكتورة أجكيني حفيظة
الطب العام
الفحص بالصدى
PHARMACEUTICALS BULGARIA
Hicham TALL Pharmacie
42, Rue d'Ifrane Hay Salam
CLL - Casablanca
Tél.: 05 22 36 13 05 / 05 22 39 61 05

Ordonnance

Casablanca, le 10/8/2020

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tel. : 05 22 74 05 93

FAOUZI ESSADIA

8310



t en 5ml/100ml

43,10
P.V. : 20,20

Ya Up

1B06

30,70
x3



KARDEGIC 75

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Kardegic 75 mg. sac b 30
P.P.V. : 30,70 DH

6 118000 061847

KARDEGIC 75 MG
SACHETS B30
P.P.V. : 30DH70

LOT : 20E09
PER. : 07/2021

6 118000 061847

KARDEGIC 75 MG
SACHETS B30
P.P.V. : 30DH70

LOT : 20E11
PER. : 11/2021

6 118000 061847

49,60
x3

AMAREL 2MG
CP B30

P.P.V. : 60DH40

6 118000 060031

49,40

49,40

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tel. : 05 22 74 05 93

AMAREL 2MG
CP B30

P.P.V. : 60DH40

6 118000 060031

Amarel 8
1 - 0 - 0

AMAREL 2MG
CP B30

P.P.V. : 60DH40

6 118000 060031

حي القدس، شارع نابلس رقم 51 البرتوصي، الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف :

Hay Al Qods, Bd Nabouls N° 51, 1er étage Bernoussi- Casablanca Tél. : 05 22 74 05 93

79,40
x 3

Cholesteatome

LOT: N03
PER: 06-2021
PPU: 79,40 DH

PHARMACIE
Hicham T.
42, Rue d'Ifrane Hay Salam
Tel.: 05 22 36 13 05 / 05 22 39 61 95



1 U.P.

LOT: N03
PER: 06-2021
PPU: 79,40 DH

27,50

Spsfm cp

27,50

1 U.P.

36,00

Apf 2 D

33,60

1 U.P. x 26,7)

87,00



Relaxin 300

LOT: 202123
DU: 03/2023
87,00 DH

1 gelée 600ml

88,33

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi Casablanca
Tél.: 05 22 74 05 93

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi Casablanca
Tél.: 05 22 74 05 93